

Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 20 mai 1870.

Le comité du conseil a examiné les deux dépêches du très-honorable ministre des colonies (Nos. 40 et 41), datées respectivement le 12^{me} jour de février dernier, ainsi que le mémoire soumis à ce sujet par l'honorable ministre de la milice et de la défense, à qui les dites dépêches avaient été renvoyées, et il fait respectueusement rapport de son concours dans les vues exprimées par le mémoire, et recommande que copie en soit transmise par Votre Excellence au comte de Granville, comme contenant l'opinion du gouvernement canadien sur les importantes questions qui en font le sujet.

Pour copie conforme,

WM. H. LEE,
Greffier du Conseil Privé.

Le Ministre des Colonies au Gouverneur-Général.

(Canada—No. 40.)

DOWNING STREET, 12 février 1870.

MONSIEUR,—J'ai aujourd'hui à vous communiquer les intentions du gouvernement de Sa Majesté concernant l'effectif militaire qui se trouve en Canada, intentions qu'il lui sera nécessaire, avant longtemps, de soumettre au parlement. Elles ont été adoptées après un examen attentif et souvent répété.

Le parlement ne peut manquer de s'attendre à ce qu'il soit donné un effet substantiel à la politique qu'il a déjà approuvée, et qui a été énoncée dans ma dépêche (No. 65) du 14 avril, de réduire le nombre des troupes de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique du Nord.

D'un autre côté, le gouvernement de Sa Majesté désire offrir au gouvernement du Canada toute l'aide possible pour organiser un pouvoir militaire et maritime qui puisse être utile à un pays sans cesse croissant qui compte 3½ millions d'âmes.

Dans ce but, le gouvernement de Sa Majesté est prêt, ainsi qu'il vous en a déjà informé, à remplir l'engagement qu'il a pris de proposer au parlement de garantir un emprunt de £1,000,000 pour les travaux de défense. Mais afin de répondre aux objections qui seront probablement soulevées dans le parlement, il serait heureux de savoir si le gouvernement du Canada est toujours en faveur du plan qui a été antérieurement accepté, et si oui, quand il sera prêt à commencer et à poursuivre les travaux nécessaires. En attendant, je vous enverrai prochainement un projet de bill contenant les conditions de détail auxquelles il se propose d'accorder la garantie et sans lesquelles on ne pourrait s'attendre à ce qu'il recevrait l'approbation de la Chambre des Communes.

La cité d'Halifax aura une garnison de 1,500 hommes de troupes britanniques, comme station impériale.

A part cet effectif, le ministre de la guerre désire permettre à vos ministres, s'ils le jugent nécessaire, de retenir en Canada un petit corps de troupes impériales pour l'instruction de ses volontaires et de sa milice.

Pour cela il sera prêt à faciliter l'organisation d'un régiment colonial à même l'armée de Sa Majesté, en permettant aux officiers et soldats actuellement en Canada d'accepter mon offre qui leur a été faite par le gouvernement pour le transfert de leurs services, lors même qu'un bataillon tout entier s'offrirait pour servir en Canada comme régiment colonial. Les quartiers-généraux reviendront en ce pays, ainsi qu'un petit noyau avec lequel le régiment pourrait être reconstitué.

Ce que ces offres devraient être et quels arrangements particuliers devraient être faits à l'égard des réclamations qui pourraient s'élever au sujet des services passés, ce sont là des matières qui demanderaient à être considérées dans le cas où le principe du plan serait acceptable au gouvernement canadien.